

- fiche technique -
2011-2012

Formation Supérieure aux Métiers du Son

Professeurs

Responsable : Georges BLOCH

Durée des études

4 ans. Les deux premières années du cursus sont consacrées à l'acquisition des connaissances communes, les deux dernières à un parcours plus spécifique avec le choix d'une dominante professionnelle.

Année 1 et 2

Objectifs des deux premières années

Acquisition des connaissances universelles, aussi bien musicales que techniques, propres aux métiers de musicien-ingénieur du son.
Développement de la sensibilité artistique et de la créativité.
Maîtrise de l'écoute et de l'analyse des sons.

Contenu des deux premières années

Le cursus de ces deux années s'articule autour de trois unités d'enseignement et de stages en entreprise :

- Musique
 - Formation musicale
 - Analyse
 - Harmonie
 - Orchestration
 - Piano complémentaire
 - Culture et esthétique musicale
- Sciences
 - Mathématiques et traitement du signal
 - Acoustiques (bases, salles, électroacoustiques, théorie de la stéréo)
 - Techniques audiofréquences
 - Audionumérique
 - Informatique
- Pratiques
 - Perception sonore
 - Ecoute critique
 - Prise de son classique
 - Prise de son musiques actuelles
 - Techniques de post production (y compris Protools, Logic)
 - Sonorisation (initiation)
 - Histoire de la musique Rock
 - Initiation à la construction sonore
- Stages en entreprise

Examens de contrôle et certificats des deux premières années

L'ensemble des disciplines est validé soit par contrôle continu et examen de certificat, soit par attestation, le cas échéant.

Récompenses à l'issue des deux première années

Certificats avec ou sans mention. Attestations.

Objectifs des troisièmes et quatrièmes années

Approfondissement des connaissances

Choix de la dominante métier

Développement de l'autonomie professionnelle et de la capacité à gérer des projets

Mise en valeur de l'aptitude à s'insérer dans la vie professionnelle

Contenu

- Choix de la dominante A ou B
 - musique classique (A)
 - musiques actuelles (B)

- Disciplines communes
 - méthodologie de mémoire
 - mémoire de recherche
 - anglais métiers du son
 - informatique appliquée à l'audio
 - technologie vidéo
 - orchestration FSMS
 - multicanal
 - mastering
 - séminaire de communication

- Deux disciplines optionnelles musicales pour la dominante A, dont histoire de la musique B

- Trois disciplines optionnelles musicales pour la dominante B, dont musique à l'image et arrangement

- Deux disciplines optionnelles pratiques à choisir parmi :
 - sonorisation
 - informatique musicale
 - son à l'image

- Projet de production

- Stages en entreprise

Récompenses

Le Diplôme de Musicien-ingénieur du Son valant grade de Master est décerné à l'étudiant lorsqu'il a obtenu l'ensemble des certificats et attestations requis dans le cursus et qu'il a soutenu le mémoire de recherche avec succès.

Licence de Musique et Musicologie de l'Université Paris-Sorbonne (Paris IV)

Un partenariat entre le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris et l'UFR de Musique et Musicologie de l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV) permet aux étudiants de la Formation Supérieure aux Métiers du Son qui le souhaitent d'obtenir, conjointement avec le diplôme de Musicien-ingénieur du Son du Conservatoire, la licence de Musique et Musicologie de l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV) comprenant :

- *Le Diplôme de Musicien-ingénieur du Son du CNSMDP ;*
- *la validation à l'université d'un cours à choisir dans l'offre du semestre 5 ou 6 de l'UFR de Musique et Musicologie Paris-Sorbonne (Paris IV)*
(consultable dans la brochure Licence sur le site www.paris-sorbonne.fr/fr/spip.php?article2860).

L'étudiant est libre de choisir à quel stade de ses études au conservatoire il souhaite commencer ce parcours universitaire.

L'inscription et le paiement des droits à l'université sont nécessaires pour y suivre les cours.

Concours d'entrée 2012-2013

Limite d'âge : avoir moins de 26 ans au 1^{er} octobre 2012 (être né *après* le 1^{er}/10/1986).

Dates d'inscription : du 5 février au 5 mars 2012 uniquement sur Internet www.cnsmdp.fr

Éliminatoire :

- **Présélection sur dossier** (lundi 11 avril 2012)

Les candidats doivent satisfaire aux pré-requis suivants :

- niveau BAC+2 en sciences

- niveau de fin d'études de Conservatoire pour la musique. Il est donc exigé une bonne connaissance du solfège, une bonne culture musicale, des notions d'écriture (harmonie et/ou contrepoint) et d'analyse musicale.

Admissibilité :

- **Mathématiques et Physique** (mardi 15 mai 2012)

Contenu des épreuves :

Mathématiques : épreuve portant sur les éléments de mathématiques utilisés en acoustique, électro-acoustique, électronique et traitement du signal (fonctions périodiques exponentielles, logarithmes, nombres complexes, développement en série, notions de calcul différentiel et intégral). (durée 3 heures)

Physique : Statistique et dynamique, énergie, travail, puissance, électricité, charge, tension, courant, résistance, capacité, induction, champs électriques et magnétiques, courants continus et alternatifs. Phénomènes vibratoires : propagation, réflexion, réfraction, diffraction, interférence, entretien et amortissement. (durée 3 heures)

Pour ces deux épreuves, le niveau des questions posées, est échelonné entre le niveau Bac S et le niveau Bac + 2.

- **Musique** (mercredi 16 mai 2012)

- Dépistage de fautes (écrit)

- Reconnaissance de timbres instrumentaux et électroacoustiques

- Reconnaissance de fragments d'oeuvres

- Commentaire d'écoute d'une oeuvre

Admission

- Solfège (lundi 18 juin 2012)

- Harmonisation d'une mélodie dans le style classique (connaissance de l'ensemble des accords et notes étrangères) (mise en loge 6h) (lundi 18 juin 2012)

- Tests d'écoute à partir d'enregistrements de disques, émission de radio, de films vidéo ou cinéma (mardi 19 juin 2012)

- Entretiens en français avec le jury (les candidats pourront exécuter une pièce instrumentale de leur choix ou présenter des travaux personnels) (mercredi 20 et jeudi 21 juin 2012)

ATTENTION : à compter de l'année 2010-2011, **les candidats au concours d'entrée** qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones, devront présenter, à l'appui de leur dossier d'**inscription au concours d'entrée** un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

**TRES IMPORTANT -
JOINDRE OBLIGATOIREMENT :**

- **Une lettre de motivation**
- **Un Curriculum Vitae**
- **Photocopies de tous vos diplômes
scientifiques et musicaux**